

aux paragraphes 6 et 7 ci-dessus, les membres du Comité n'ont pas abordé l'étude des données quantitatives, qui relèvent d'accords bilatéraux entre les pays du Commonwealth.

Valeur de la planification et stimulation de l'intérêt régional

11. Il va sans dire qu'il faut rationaliser l'emploi des ressources disponibles pour une éducation élargie. Grâce à une planification méthodique et à la collaboration des architectes, des administrateurs et des autorités scolaires, on peut aménager des édifices de meilleure qualité à plus bas prix, comme le démontre l'expérience d'un des pays membres du Commonwealth. Il convient de signaler qu'on peut se procurer des fonds supplémentaires pour les investissements et les dépenses périodiques dans le domaine de l'enseignement, en encourageant l'intérêt des collectivités régionales.

Programmes du Commonwealth pouvant répondre à certains besoins des pays intéressés

12. Pour les besoins prioritaires dont il est question au paragraphe 8 (cf supra), le Comité pense que la plupart d'entre eux ressortissent aux programmes de collaboration déjà en vigueur dans le cadre du Commonwealth, ou se rapportent aux questions examinées par la Conférence. Sous une forme ou sous une autre, ces problèmes particuliers ont été étudiés par divers comités dont les rapports contiennent un examen des modalités de coopération.

13. Les membres du Comité estiment que l'ordre du jour de la Conférence du Commonwealth sur l'éducation et les autres plans d'assistance existants offrent des structures valables de coopération entre pays du Commonwealth en ce qui concerne les besoins urgents quant à la formation professionnelle, la fourniture d'équipement les professeurs d'école normale et ainsi de suite. Mais, dans certains cas, les ressources disponibles ne sont pas utilisées à fond. Ainsi, les pays d'accueil ont constaté que les gouvernements intéressés ne font pas un usage complet des bourses et des offres de formation dont ils pourraient profiter. Cela est dû parfois au fait que ces gouvernements craignent de se priver trop longtemps des services de cadres occupant des postes clés. Il serait bon sans doute d'adapter les offres aux circonstances, grâce à des ententes bilatérales.

14. Dans certains pays du Commonwealth, à la suite de circonstances spéciales, le secteur industriel a contribué aux programmes élargis d'éducation. On a vu des industriels contribuer spontanément à ces programmes.

Sommaires des recommandations

15. A la lumière de toutes ces données, le Comité recommande:

- (1) Que tous les programmes d'expansion de l'éducation aient priorité, puisque c'est là une activité productive et que les sommes consacrées à l'enseignement font fructifier les ressources humaines;
- (2) Que les pays intéressés concluent des ententes bilatérales grâce auxquelles ils trouveront les capitaux d'investissement et les fonds de dépenses périodiques indispensables à l'essor de l'éducation;